

**TAUX DE RENDEMENT RÉEL DE LA BASE
DE TARIFICATION**

- 1 Le taux de rendement réel de la base de tarification correspond au coût moyen pondéré
- 2 réel du capital dont le calcul pour l'année 2013 est présenté au tableau suivant.

TABLEAU 1
TAUX DE RENDEMENT RÉEL DE LA BASE DE TARIFICATION

	<u>Taux</u>	<u>Structure de capital</u>	<u>Taux pondéré</u>
Dette	6,557 %	65 %	4,262 %
Capitaux propres	12,132 %	35 %	4,246 %
Taux de rendement réel de la base de tarification			8,508 %

- 3 Le taux de rendement de la base de tarification reconnu par la Régie dans sa décision
- 4 D-2013-037 était de 6,380 %, résultant de la pondération d'un coût moyen de la dette
- 5 prévu de 6,483 % et d'un taux de rendement des capitaux propres prévu de 6,189 %.